hand, élève de M le Laverar

Matthies accusants
Dunkerque.
Mathilde Widmer, élève de M'Miles Harache
Marhilde Widmer, élève de M'Miles Harache
Mordacq à Dunkerque. (Memion anglaja.)
Marie Guichard, élève des Dames de SaintJaur à La Madeleine-lez-Lille.
Céline Druez, élève des Dames de Fiines à

Guilbert, élève des Dames de St-Maur ladeleine-lez Lille. e Rollin, élève de Mile Bourgeois à

Anna Delgutte, élève des Dames de St-Maur La Madeleine. ne Pareyn, élève du Pensionnat d'rigé le Libert à Lille.

Julie Hervicu, élève du pensionnat d'rigé
Julie Hervicu, élève du pensionnat de Loos.

Brevet compt.

G brielle Baudechon, élève du pensionnat
de la Mère de Dieu à Lambercart.
Constance Guillaume de Saint-Amour, élève
de l'école primaire supérieure de Li-le.
Marie Hacard, élève du pensionnat de
Ste-Thérèse à Valenciennes.
Emma Lubret, élève des Dance.
Valenciennes.

s. grand, Cambrai. ong, de Lille. Maës, élève du pensionnat de

Marie Millet, de Dunkerque.

Gabrielle Santerre, de Lille.

Marie Vaille, id.

Marie Vatrelot, id.

Aspirantes brevetées dans la présente sessio-, qui ont obtenu une ou plusieurs m tiéres facultatives.

Félicie Blémont, élève du cours normal de Félicie Blémont, hygiène.)

Douai (Histoire et géographie, physique et his Douai (Histoire et géographie, physique et de Douai (Histoire et géographie, physique)

sois, qui ont obtena une ou plusieurs m tières facultatives.
Félicie Blémont, élève du cours normal de
Douai (Histoire et géographie, physique et histoire naturelle, chant, hygiène.)
Jeanne Bouchery, élève des Dames de BonSecours à Lille. (Histoire et géographie,
physique et histoire naturelle, chant.)
Mathilde Carpentier de Lille. (Histoire et
géographie, physique et histoire naturelle,
hygiène, anglais.)
Léonie Chalo, élève des Dames de BonCours à Lille. (Physique et histoire naturelle,
dessin, man).
Léonie Cheveaux, élève du cours normal
de Douai. (Arithmétique appliquée et tenue
des livres, physique et histoire naturelle, hygiène).

giène).

Marie Deroubaix, élève de la Sainte-Union
à Fives-Lille. (Arithmétique appliquée et tenue des livres, physique et histoire naturelle, dessin, chant).

Marie Fonienier, élève du cours normal de Douai. (Physique et histoire naturelle,

de Douai. (Physique et histoire naturelle, chant).
Eather Alexandre, de Valenciennes (Arithmétique appliquée et tenue des livres.)
Marie Fessont de Maresches. (Arithmétique appliquée et tenue des livres).
Emnie Michel, élève de Miles Harache et diacq à Dunkerque. (Histoire et géographe, physique et histoire naturelle).
Anna Gossart, de Lille (arithmétique appliquée et tenue des livres, dessin, chant.)
Clotie Letebvre de l'école primaire supérieure de Lille (anglât.)
Barthe de Le Vallé, de Lille (chant.)
Berthe de Le Vallé, de Lille (dessin. chant.)
Marje Michaux, élève de Mme Auvigne à Maibeuge (anglais)

La Mi-Carême s'est passée dans les meilleures conditions du monde. Il faisatt froid, mais beau. La physionomie de la ville surtout de la Grande-Place offrait un spectacle des plus animés. Beaucoup de masques, beaucoup d'entrain. On a mritculièrement remarqué une piquante allusion à certaine reutrée triemphale demeurée célèbre. Quelques chansons où l'ouvrier se plaint de sa situation présente qu'il compare à celle qui lui était faite naguère, méritent d'être mentionnées.

Un accident, causé par une voiture est arrivé dans l'après-midi d'hier, ru

Un tisserand, nommé Brackmann, accompagné de son fils, enfant de 7 ans, a été renversé par l'équipage d'un négociant de Tourcoing. Dans sa chute, le père a entrainé l'enfant qu'il tenait par la main.

Ils ont reçu les soins immédials que réclamait leur état; ils en seront quitres pour quelques contusions peu graves. Cet accident est dû à une épouvante du chevat, causée par le vacarme des mascarades qui passaient.

Un enfant de 8 ans, le jeune Lefch-vre, a fait une chute assez grave, sa-medi, à l'école communale de la rue

Cette chute a été produite par l'im-prévoyance de l'enfant. En sortant d'une salle du 2° étage, le jeune Lefeb-

d'une salle du 2º étage, le jeune Lefebla nuit se passa de la sorte. Onze heures sonnèrent. Enfin un pas titubant
retentit dans la rue, une voix éraillée
commença un refrain, un homme se
précipit dans l'allée et gravit péniblement l'ezcalier. La Faraude blémit;
c'était son compagnon de misère;
l'heure de la luite était venue, luite
préméditée, horrible, lutte toujours la
même, et qui pour elle finissait d'une
façon invariable, par un triomphe, elle arrachait à l'ouvrier quelques misérables
sous, reste de la paie de la semaine;
une défaite, elle était sure d'être cruellement battue.

— Eh bien ! cria la voix de l'homme
qui montait, n'illumine pas le perchoir
de la cassine ! Oh! malheur ! S'il n'y a
pas de quoi se casser le cou!

La Faraude prit la lampe, ouvrit la
porte et resta debout sur le seuil.

— Pas couchée ! fit l'ouvrier, et
pour m'attendre, c'est gentil.

L'ivrogne voulut embrasser la Faraude ; celle-ci se reculs, ferma la porte,
la lampe sur la cheminée, puis tendant
la main:

— Donne-moi de l'argent! dit-elle.

— De quoi, de l'argent ? J'en ai

ne-moi de l'argent ! dit-elle. quoi, de l'argent ? J'en ai

pas!

— Et ta semaine?

— Mangé i j'ai remboursé les amis,
payé des tournées comme un bon zig,
et rigolé, quoi! Avec ça l'argent, c'est
moi qui le gagne, il m'appartient, j'en
fais ce que le veux.

vre voulut descendre d'une manière plus expéditive qu'à l'ordinaire; il se place done sur la rampe et se laissa glisser. Mais au milieu de la descente, il fit la culbute et tomba sur les dalles de la cage d'escalier d'une hauteur de 5 mètres.

Relevé immédiatement par la concierge de l'école, l'enfant avait perdu connaissance. On l'a transporté chez ses parents, rue Traversière, où il reçut les soins du docteur Philippart.

Le choc d'une violence extrême a

Le choc d'une violence extrême a porté au-dessus de l'oreille droite où s'est produit une large contusion. L'enfant n'a pu encore jusqu'aujourd'hui recouvré la parole. Toutefois, sa vie n'est pas en danger, à moins qu'il ne survienne quelque complication interne, et c'est ce qu'on craint.

Par décret de M. le Président de la République, en date du 25 janvier deraier, M. Monnier, Léon-Félix-Edouard, de Tourcoing, est nommé sous-lieutenant de réserve au 19^{me} régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Lille.

On lit dans l'*Echo du Nord*:

« Une réunion privée sur l'utilité et les bons résultats de la coopération, a eu lieu récemment chez MM. Courmont frères, à Tourcoing. Divers orateurs ont pris la parole dans un sens trèspatieit que Puis l'un rece le find de frères, à Tourcomg. Dividing par le frès-patriotique. Puis, l'un, vers la fin de la séance, a proposé une quête en fa-veur des ouvriers lyonnais et chacun des assistants s'est empressé de déposer son offrande

» Le produit de cette quête s'élève à 71 francs 70 centimes. »

Avant-hier, un accident a eu lieu, dans une peignage de Tourcoing. Un ouvrier a eu le bras gauche frac-turé à deux endroits.

Il a été transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu

17 repris de justice de nationalité étrangère, ont été reconduits à la frontière en vertu d'arrêtés d'expulsion.

Il est rentré en Belgique, expulsés de France depuis le 1er janvier, deux cents individus de tout âge et de toutes conditions.

Les grands ouvrages commencés à Lille et aux environs, en octobre dernier ont dû être, depuis, interrompus mesque partout.

Ainsi, à Fives-Hellemmes, l'entreprise des ateliers du chemin de fer du Nord, qui comptait pour le mois demars mettre en œuvré deux cents truelles au moins, malgré les plus énergiques efforts, n'a pu avancer que dans de bien faibles proportions cet hiver. Cependant une partie de ces importantes constructions doit être terminée pour la fin de l'année 1877.

Des ventes de terrains à bâtir ont

Des ventes de terrains à bâtir ont eu lieu et, dès cette année, on peut espérer voir s'élever des contructions sur divers points. notamment aux abords des grands ateliers de réparations de la Compagnie dn Nord, à Fives.

Le XIXº Siècle a publié, il y a quelques jours, le récit d'une émeute qui aurait eu lieu à Fresnes quand les partisans de M. Renard, candidat au Conseil général du Nord, ont appris la défaite de ce dernier.

défaite de ce dernier.

Une lettre de M. le procureur de la République Tournier à l'Impartial de Valenciennes, qui avait reproduit cet article, nous apprend que le récit du XIX* Siècle était fort exagéré.

Il est faux, par exemple, qu'un nune homme ait été saisi et menacé de

— Et tes enfants, reprit la Faraude, n'ea-tu pas obligé de les nourrir ?
— Les nourrir ? ça regarde leur mère... C'est ton affaire, la marmaille... et laisse-moi trauquille, la Faraude, le vin avait goût d'absinthe, et je me sens le vin mauvais... Je quitte des amis qui chautent, godaillent et rigolent; ce n'est pas pour trouver des pleurnicheries dans le ménage.
— Alors donne le reste de l'argent, répéta froidement la femme, devenue blême, car situ es ivre, moi je n'ai pas mangé de la joursée...
L'ouv.ier se mit à siffler d'un air de défi.

défi.

La Faraude se précipita sur iui, et en dépit des coups qu'elle reçut retourna ses pouches et fit tomber à terre une poignée de monnaie qu'elle s'empressa de relever.

— Ta vois bien, misérable! fit-elle, tu vois bien que tu en as, de l'argent!

gent!
— Oh! celui-là n'est pas celui de la semaine... Je comptais t'en donner ta

part....

— Toi ! tu l'aurais bu comme le reste..., tu manques à la fois de cœ ir et de gourage. Maudit soit le jour où je t'ai trouvé sur ma route, car tu me fais descendre vivante en enfer.

— Tais-toi ! dit sèchement l'ouvrier.

mort; que des actes de vandalisme inouïs aient été commis.

M. le procureur ajoute que s'il commence par faire justice des inventions mensongères, le correspondant du XIX Siècle ne s'est pas trompé en disant que justice serait faite pour tous.

Le bal de l'Hôtel-de-Ville de Lille a été très-brillant et très-animé.

Vers dix heures, les rues qui environnent la mairie se remplissaient de curieux, avides de voir arriver les souscripteurs au bal de la Mi-Garême, pour les salles d'asilé.

La décoration du péristyle de l'Hôtel-de-Ville était très-pittoresque. Au milieu de massifs de verdure on avait placé quelques pièces de canon de campagne. Cela faisait contraste, avec les fraiches toilettes défilant devant les bouches de bronze, auxquelles, de l'autre côté de la galerie, faisaient pendant une double haie de pompiers, casque en tête et en grande tenue.

Les danses se sont prolongées jus-

en tête et en grande tenue.

Les danses se sont prolongées jusqu'à 4 heures du matin avec un entrain et une gaieté du meilleur goût. La polka des philosophes a obtenu le plus grand succès, ainsi qu'un joyeux cotillon habilement dirigé par M. Meyron-

Tout le monde connaît la belle invention de Bessemer, qui est parvenue à transformer la fonte en acier fondu, sans aucune dépense de calorique, et par insufflation de l'air dans la masse de métal liquide. Les brevets pris par Bessemer en France pour cette découverte datent de 1856, et sont aujourd'hui tombés dans le domaine public. Mais l'invention n'est arrivée que par degrés à l'état de perfectionnement où nous la voyons aujourd'hui appliquer, et Bessemer, après avoir pris diverses patentes en Angleterre, a pris, le 13 décembre 1861, en France, un prevet de perfectionnement pour les dispositions lui paraiesant les meilleures pour la mise en œuvre de son procédé. En la mise en œuvre de son procédé. vertu de ce brevet, Bessemer a vertu de ce brevet, Bessemer a cru pouvoir, après l'expiration des brevets de 1856, diriger des poursuites contre le Creusot, qui employait les moyens d'exécution décrits au brevet de 1861. Mais cette action, favorablement ac-cueillie par le tribunal de la Seine, a été repoussée par la Cour de Paris par un arrêt du 25 avril dernier, aujour-d'hui déféré à la Cour de cassation. Bassemer, majoré ce présédent, a cru er a cru Bessemer, malgré ce précédent, a cru pouvoir diriger une poursuite en con-trefaçon contre la Compagnie des For-ges de Delain et Anzin.

L'affaire est venue, il y a quelques tamps, devant le tubunal de Valenciennes. Les droits de Bessemer ont été soutenus par M° Pouillet, du barreau de Paris; ceux de la Compagnie de Denain ont été défendus par M° Huard, du même barreau.

Le tribunal a débouté la partie civile de ses fins et l'a condamnée aux dé-

dience du 2 mars, a rendu son jugement entre la Compagnie et Lebreton-Dulier et décidé:

« Que l'assemblée générale des action « que l'assemble general de sachon-naires tenue le 30 novembre dernier a été régulièrement constituée et que Le-breton n'est pas recevable dans son ex-ception tirée du défaut de qualité des administrateurs à plaider comme repré-sentant la Compagnie du Couchant d'A-niches.

» Que Lebreton est révoqué et déchu u droit de direction et d'administration la Société que lui avaient attrib 1é les atut4;

»Enfin que son rapportn'est pas fictif et qu'il est maintenu dans ses droits aux 7 0/0 sur les bénéfices nets de la Société;

. Sur les autres chefs, notamment sur sa demande reconventionnelle de 56, 145 francs, la Société est renvoyée à en faire l'objet d'une action séparée.»

Ce long procès, qui date de près de deux ans, semble enfin arriver à son terme; un arrêt de la cour de Douai y mettra fin prochainement.

terme ; un arrêt de la cour de Douai y mettra fin prochainement.

La reconnaissance par le tribunal des 7 0/0 de Lebreton dans les bénéfices du Couchant d'Aniches est basée sur ce point qui étonnera bien des gens, c'est que le périmètre du Couchant d'Aniches serait autre que celui de l'ancien Mid de l'Escarpelle. En tous cas, cette reconnaissance implique nécessairement que la Compagnie nouvelle du Midi de l'Escarpelle, fondée, en 1875, sur le même territoire que celle du Couchant d'Aniches par Lebreton-Dulier, est une société fictive et illusoire.

Lebreton Dulier est toujours détenu à la maison d'arrêt de Lille.

Un certain nombre d'actionnaires de ses diverses Sociétés ont été entendus par M. le juge d'instruction, mais le tirage des papiers saisis a, paraît-il, été si long et difficile, qu'on ignore à quelle époque l'instruction pourra être terminée.

Avant-hier, vers cinq heures du soir, les ères Legnoine, Léon et Louis, retourn-sient à rieux, conduisant chacun une voiture à vide. s étaient parvenus au-dessus du passage à veau du chemin de fer du Nord, route du

Lemoine et renverser ce dernier qui marchait à côté de son cheval.

Léon, qui avait reçu de fortes contusions à la tête et à la jambe gauche, a été relevé par son feère et tran-porté dans un cabaret voisin où il a reçu les premiers soins.

Quant à l'auteur de l'accident il a pris la fuite au galop et a'a pu être rejoint ni re-

Vol commis au préjudice d'un banquier de Péronne. — Un vol important à été commis cette semaine dans une maigen de banque de Péronne Somme).

Mercredi dennier, le nommé Brohon, âgé de dix-neuf ans, employé chez M. Fay, avait été envoyé par son patron à la poste pour faire deux chargements, l'un de 12,000 francs à l'adresse de M. Rouari-Lepautre, à Saint-Quentille, à Saint-Omer, total, 22,006 francs en billets de banque de 1,000 francs et de 500 francs.

billets de banque de 1,000 francs et de 500 francs.

L'employe revivit quelque temps après remettre à son patron des récépissés de la poste; c'était d'anciens récépissés que Brohon avait fait servir pour la circonstance.

Le soir, il prenaît le train pour Cambrai avcc l'argent volé. Rien ne pouvait attirer l'attention, car Brohon avait prévenu M. Fay qu'il le quitterait à la fin du mois pour entrer dans l'administration des postes.

On n'eut de soupcons que lorsqu'on ne vit pas arriver les accusés de réception des maisons correspondantes.

On fit des recherches; les récépissés de la poste furent reconnus faux et plainte fut déposée au parquet.

On suppose que Brohon s'est sauvé en Belgique.

On suppose que Brohon s'est sauvé en Belgique.

Etat-Civil de Teurcoimg. — DéclaBATIONS DE MAISSANG: S du 10 mars. — Zoé
Leblanc, à la Malcense. — Justine Delvoye,
rue des Ursalines. — Jules Leclercq, à la
Croix-Rouge.

Du 11. — Albert Castel, rue des Parvenus.

— Jean-Baptiste Michel, au Pont-Rompu. — Jules Deschemaker, rue du Château. — Hippolyte Stelandre, à la Croix-Rouge. — Jeanne
Derubre, rue du Moulin.

Déclanations de pécis du 10 mars. — Elise
Lebrun, 18 jours, au Pont-de-Neuville. —
Arthur Leruste, 1 mois 19 jours, rue du Montà-Leux. — Adèle Dupont, 7 ans 6 mois 15
jours, à la Groix-Rouge. — Alfred Savary, 8
mois, au Moulin-Fagot.

Du 11. — Valery Duponchelle, 1 mois, au
Pont-de-Neuville. — Fidèle Desplechin, 39
ans, époux d'Elise Catteau, rue des BonnesFemmes. — Achille Bolin, 10 mois, rue de

Les amis et connaissances de la famille BONNET-PRAPPE, qui, par oubli, n'auraient pas re;u de lettre de faire part du décès de Monsieur-Pirana-Lonace-Joseph BONNET, técédé à Roubaix, le 10 mars 1817, à 12 agé de 79 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la macsace de comment 1871, à 9 heures, aux wigites qui seront chantées le lundi 12, à 4 heures 3/2, et aux comment de lundi 12, à 4 heures 3/2, et aux comment en ma di 13, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix.—L'assemblée à la maison mortuaire. rue du Fort, 2, à Roubaix.

Un cobit autemnet sera célébré en l'église

mortuaire. rue du Fort, 2, à Roubaix.
Un ebit selemmel sera célébré en l'église
Saixte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 13
mars 1877, à b heures, pour le repos de l'âme
de Monsieur Augustre VROMENT, décédé à
Courtrai, le 12 octobre 1876, à l'âgé de 71 ans.
Les personnes qui, par oubli, n'auraient
pas reçu de lettre de laire part, sont priés
de vouloir bien considèrer le présent avis
comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Impremerus Alfred Riboux. — Avis gratuit dans les dans dittions du Journal de Houbaudans la Gazette de Tourcoing (journal quoti-

Le cabinet de M° ROBET, avocat aquéé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

Belgique

On lit dans l'Indépendance belge, du 11:
« La 3°chambre du tribunal civil de Bruxelles a eu à examiner à son tour la question de
la mise à exécution en Belgique, des jugements rendus par les tribunaux français.
D'après le jugement fortement motivé qu'elle
vient de rendre, rien n: s'oppose à ce que les
jugements français soient soumis à l'examen
des tribunaux belges, à l'effet d'obtenir de la
justice belge le visa indispensable pour pouvoir être mis à exécution dans notre pays.
Deux des chambres de notre tribunal sont en
désaccord sur une quesiton importante et sur
un point qui est de fréquente application. La
2° chambre a décidé, en effet, dans le courant
du mois de décembre dernier, qu's les jugements français ne peuvent jamais être rend se
exécutoires en Belgique. »

Le cadavre qu'on a retiré de l'Escaut à Tournay, mercredi est célui d'un nommé Alexandre Carton, maçon à Rumes. Ce maleureux avait accompagné les consertis de cette commune, qui allaient subir le sort à Antoing. le cinq fevrir re dernier. Depuis cotte date, on ne l'avait plus revu. Carton la seu une pauvre veuve avec six enfants; il n'était agé que de 46 ans.

Faits Divers

— MOYAUX A MAZAS. — Moyaux a été enfermé à Mazas dans la cellule nº 4, 1º division, celle que Billoir occupait avant d'être installé à la Conciergerie.

Il n'a pas été interrogé hier, le juge d'instruction ayant trouvé qu'il était nécessaire de laisser reposer un peu l'assassin avant de le presser de questions.

l'assassin avant de le presser de questions.

Le Gaulois signale un fait extraordinairement curieux: Entre le Moyaux dont la phothographie a eté promenée par les agents, d'hôtel en hôtel, de cabaret en cabaret, de garni en garni, et le Moyaux, photographié avant-hier, par les soius de la préfecture de police, il y a autant de différence qu'entre un honnête employé et ûn forçat. La tête du premier était bouffée, frisoitée, presque naïve; celle du second est pâle, maigre, défaite, avec des cheveux sales et une barbe impossible. Dix mille hommes eussent vu le portrait du premier Moyaux, qu'ils n'eussent jamais reconnu le second, même nez a nez, et il est incroyable, providentiel, inouï que M. Dever ait eu l'idée de regarder sous le nez l'homme qui lisait les journaux dans la rue St-Paul.

La justice a autorisé la presse à reproduire ces deux portraits de Moyaux.

Son but est de provoquer les déclarations des gens qui auront pu rencontrer Moyaux pendant tout ce long mois

focoulé. Evidemment, il ne manquera pas de gens, dans le quartier de la Halle aux vins, qui le reconnaitront sur ce portrait nouveau pour l'avoir croisé, ou peut-être hébergé une nuit, et qui assurément ne l'auront jamais reconnu d'apprès la première photographie.

Depuis son incarcération à Mazas, Meyaux, qui avait donné quelques marques d'émotion en voyant le cadavre de son enfart, praft avoir repris tout son sang-froid. Il a passé fort tranquillement la nait, il cause volontiers avec les personnes admises près de lui, afin de prévenir toute tentative de suicide, dans la cellule n° 4 qu'il occupe.

Il a frit devant le juge, les areux les plus complets, dont les détails appartiennent encore àl'instruction. Toutefois, il aurait continuellement refusé de dire où il s'est caché et comment il a vécu; il persisterait maintenant encore dans son silence sur ce point.

Quant à la haine qu'il dit avoir à l'égard de sa femme, il s'agira de savoir si ce n'est pas, un mauvais sentiment qu'il affecțe et exagère pour s'en faire un système de défense, et afia de diminuer sa responsabilité. Ce sera d'ailleurs l'affaire de l'instruction, qui sera sans doute plus longue qu'on ne pense généralement, puisqu'en dehors de l'assassinat et de la tentative d'assassinat dont Victor Moyaux s'est rendu coupable, il y a à instruire aussi l'affaire des faux bons Crespin, dans laquelle serait compromise la fille Louise Decrucq, mattresse du meutrirer, actuellement encore déteux en Belgique.

— L'EX-BOI D'ARAUGANIE. — Un haut personnage officiel, que la discrétion

— L'EX-ROI D'ARAUCANIE. — Un haut personnage officiel, que la discrétion nous empêche de nommer, a fait en-voyer à Bordeaux, un secours en argent pour être remis à M. de Tonne :s, l'ex-roi d'Araucanie, qui se trouve sans res-source à l'hôpital de Bordeaux.

— FLORENCE AU CLAIR DE LUNE. — Une nuit de la semaine dernière, M. Perczzi, infatigable et courtois comme toujours, a fait à une ex-impératrice les honneurs de Florence au clair de lune. Je m'ex-

Les rares passants qui traversaieat ce Les rares passants qui traversaient ce soir là, de onze heures à minuit, la place de la seigneurie et celle du Dôme et auxquels une tramontane glaciale faisait hâter le pas, aperqurent les employés de l'éclairege occupés à éteindre tous les becs de gaz allumés sur ces deux points de la ville. Il faisait trop froid pour s'arrêter et questionner: peut-être crurent ils à un accès d'économie du municipe....

Qu'était-il arrivé? l'hôtesse impériale du Villino Oppenhe'm avait exprimé,

nomie du municipe....

Qu'était-il arrivé ? l'hôtesse impériale
du Villino Oppenhe m avait exprimé,
devant M. Peruzzi l'id e que le PalaisVieux et la Métropolitaine, vus par le
clair de lune, toutes lumières éteintes
devaient produire un effet merveilleux.
C'était lie rêve d'un poète et d'un artiste; M. Peruzzy, d'un coup de baguette,
l'a changé en réalité : c'était lui qui accomp grait la countesse de Pierrefonds,
son fi s, le prince Charles Bonaparte et
quelques autres personnes dans cette
promenade, leur montrant les statues de
la loge d'Orcagna et de la Cour des offices blanchissant aux clartés de la lune,
et le Dome, comme une montagne de
marbre dans la nuit silencieuse, avec le
féérique campanile de Giotto qui veiile
à ses côtés.

La comtesse de Pierrefonds était en-

à ses côtés. La comtesse de Pierrefonds était en-chantée de sa promenade.

TRIBUNAUX

La loi française n'admet pas la recher-

La loi française n'admet pus la recherche de la paternité; ellen'admet pas non plus que le résultat d'une faute commune puisse donner lieu à des dommages-intérêts, mais il est reconnu par la jurisprudence que le fait de séduction peut, dans cert sins cas, ouvrir une action eu dommages-intérêts, et qu'il peut en être de même loraque l'une des parties a pris spoalanément un engagement et se refuse ensnite à l'exécuter.

La demoiselle Mathilde Z..., jeune ouvrière arrivée à Paris de puis quelques années, a assigné M. Eurle X... devant le tribunal de la Seine en 10,000 fr. de dommages-intérêts. Elle raconte qu'à la suite de relations qui ont commencé au mois de janvier 1874, au moment où elle allait devenir mère, elle a été abandonnée par Emile X... malgré ses promesses les plus formelles. Elle articule et offre de prouver par témoins qu'Emile X... l'a séduite en lui promettant, même par lettres, le mariage; qu'il lui a donnée ne alliance; que sur le point de l'abandonner alors qu'elle était enceinte de ses ceuvres, il a fracturé, pour reprendre cette correspondance compromettante, un meuble qui la renfermait; qu'il s'est engagé à reconnaître l'enfant qu'elle portait dans son sein et à faire son devoir; que ces relations étaient connues du père et de la mère d'Enile X...; qu'enfin depuis le départ de ce dernier, elle a mené comme avant leur faute commune, une conduite parfaitement régulière. A l'appui de ses allégations, la demoiselle Mathilde Z... produisait une lettre adressée le 2 mars 1874 à une tierce personne par Emile X... et de la quelle elle prétendait faire résulter la preuve formelle qu'il avait avoné la séduction à lui reprochée et s'était engagé à subvenir à tous les besoins qui pourraient se présenter.

Emile X..., bien entendu, s'efforçait de coutester la vérité des faits allégués; ils s'opposaient énergiquement à ce que la lettre du 2 m ii 1874 fût produite aux débats; une lettre confi leutielle, dis iili, est la propriétécollective de celui qui l'a écrite et de celui auquel elle est adressée; celui

troisième personne et l'autoriser à s'en servir. Or, en dehors de cette lettre, il n'y a absolument que des allégations, et la demande de la demoiselle Mathilde

Z... ne saurait être accueillie.

Sur les plaidoiries de M° Menne pour la demanderesse, et de M° H. Bertin pour le défendeur, et après comparution des parties en la chan du conseil, le tribunal a rendu le ju

comparution des parties en la chambre du conseil, le tribunal a rendu le jugoment suivant:

« Le Tribunal,
» Considérant que, d'une comparution des parties et notamment de la déclaration d'Emile X..., il résulte qu'en janvier 1874 il a eu des relations intimes avec Mathilde Z..., qu'ayant connu sa grossesse au mois de mars, il lui a promis de l'épouser et de légitimer leur enfant, a continué de vivre avec elle jusqu'au mois de juillet, et qu'a cette époque, bien qu'il n'eûtaucun reproche à lui adresser sur sa conduite, il la quitta subitement, cédant aux instances de sa famille et effrayé surtout des ennuis et des dépenses qu'allait lui occasionner l'accouchement de sa maîtresse.
» Considérant que Mathilde Z... ne peut produire aux débats la lettre écrite, le 2 mars 1874, à une tierce personne par Emile X..., sans l'autorisation do ce dernier et qu'il déclare s'y opposer formellement, ordonne que cette lettre ne sera pas produite;
» Au fond:
« Considérant qu'Emile X... en promettant à Mathilde Z... de l'épouser quand il apprenait qu'elle était enceinte,

» Au lond:

» Considérant qu'Emile X.

mettant à Mathide Z... de mettant à Mathilde Z... de l'épouser quand il apprenait qu'elle était enceinte, prenait évidemment vis à vis d'elle l'en gagement de l'aider à subveuir aux dépenses que devait nécessiter l'enfant dont elle est accouchée, et que, par son refus, persistant d'exécuter cet engagement, il a causé à Mathilde Z... un préjudice dont elle est foadée à lui demander réparation;

» Con lamne Emile X... à payer à la demu d'ersse une soume de 7.000 fr.

a con tamne Emite A... a paye a demu d'resse une sonme de 7,000 fr. à titre de dommages-iutérê's, et le condamne en outre aux d'peus. »
(Trib mai civil de la Seine, 4e chambre. Au lience du 20 février 18:7, présidence de M. Thirouin).

VARIETES

Le Roi d'Araucanic.

Le Roi d'Arauc anic.

Le pauvre Orélie-Antoine, l'ancien avoué de Périgueux, dont la royauté d'Araucanie suffit à alimenter pendant plusieurs années les gaietés oisives du boule vard et les échos faciles des petits journaux, vient de mourir obscurément dans un lit d'hôpital. Je n'ai jamais bien compris en quoi il paraissant si plaisant et prêtait si fort à rire. A cela près qu'Orélie-Antoine n'a pas rencontré les douze balles d'un peloton d'exécution au bout de son aventure, il n'existe pas, entre lui et l'héroïque Raousset-Boulbon, une différence biensensible. Comme Raousset-Boulbon, il rêva de conquérir un royaume, m ins par ambition personnelle que dans l'intention de gagner à la France une colonie de plus, d'ouvrir à la patrie un débouché commercial nduveau, de contrebalancer un jour l'influence anglaise et l'influence allemande dans le Nouveau-Monde; de regagner le terrain perdu par l'abandon du Canada; en un mot, de résoudre ce problème désespéré: une Amérique française. J'ai idée que ce fut surtout son ancienne profession d'avoué qui empêcha toujours ses compatriotes de le prendre au sérieux. Cependant le peuple exotique au mileu duquel il débarqua un jour n'eut pas tout d'abord ces scrupules spirituels. Ce peuple ne demanda pas à Orélie-Antoine quelle profession celui-ci avait exercée jusque-là, et si les Araucaniens apprirent qu'à une époque ancienne l'homme qui venait à eux en conquérant avait commencé par rédiger des sommations sur papier timbré, il ne paraît pas que cette révélation ait contribué à détruire le prestige d'Orélie-Antoine. L'ancien avoué eut un bonheur que Raousset-Boulbon luimeme ne connut jamais : il fut accepté, il fut roi, et il fallut une trahison, à la fois odieuse et ridicule, pour anéantir son succès.

Le pauvre conquérant s'était confié, fois odieuse et ridicule, pour anéantir

fois odieuse et ridicule, pour anéantir son succès.

Le pauvre conquérant s'était confié, — comme plus tard Maximilien au Mexicain Lopez, — à une sorte d'aventurier quele nque. Une nuit, l'aventurier ouvrit la porte aux ennemis : on lia les bras et les jambes d'Orélie-Antoine, on l'attacha comme un paquet sur le dos d'un mulet, et on l'expédia ainsi au Chili. Quand le bruit de cette aventure parvint en France, ce quet sur le dos d'un mulet, et on l'expédia ainsi au Chili. Quand le bruit de cette aventure parvint en France, co fut un éclat de rire inextinguible. Comprenez donc! Un ancien avoué qui s'avise de se faire roi! C'était à se tordre. Et en Araucanie encore. Où prenez-vous l'Araucanie? Comme on disait du temps de Montesquieu: peutou être Persan? Ces contrées-là n'existent pas. Elles sont bonnes seulement pour servir de cadre à des féeries en vingt tableaux de MM. Coignard ou Clairville, les maîtres du geare, avec l'acteur Montrouge pour compère, Mile Thérésa pour première chanteuse, et une ronde araucanienn due au populaire auteur de « J'ai un pied qui remue ou de Faillait pas qu'y aille! Justement : tout était là : il ne fallait pas qu'il y allât. Quand on est avoué, il faut demeurer avoué. C'était bien fait. Ça apprendvait aux autres à res-